

Taux de cotisation à l'assurance-emploi pour 2002

Mise en situation

- Voici ce qui a été indiqué au moment de l'adoption de la Loi C-2 en mai 2001 : « Tel que recommandé par le Comité des finances de la Chambre des communes, le gouvernement du Canada examinera en profondeur le processus d'établissement du taux de cotisation à l'assurance-emploi. En attendant, le gouverneur en conseil fixera le taux de cotisation pour les deux prochaines années en vue de s'assurer que le processus d'établissement du taux de cotisation est prévisible et stable. »
- L'article applicable de la Loi C-2 se lit comme suit :
« 66.1 Par dérogation à l'article 66, le taux de cotisation pour l'année 2002 et celui pour l'année 2003 sont fixés par le gouverneur en conseil sur la recommandation du ministre et du ministre des Finances. »
- L'article 66 de la *Loi sur l'assurance-emploi*, lui, se lisait comme suit :
« 66. Pour chaque année, la Commission fixe, avec l'agrément du gouverneur en conseil, sur la recommandation du ministre et du ministre des Finances, le taux de cotisation qui, à son avis, permet le mieux, au cours d'un cycle économique, d'assurer un apport de revenus suffisant pour couvrir les débits autorisés sur le Compte d'assurance-emploi et maintenir une certaine stabilité des taux. »
- La *Loi sur l'assurance-emploi* ne fixe ni de seuil ni de plafond au taux de cotisation qui peut être établi pour une année, ni ne fixe-t-elle une limite aux excédents qui peuvent être accumulés (non plus qu'aux déficits).
- Le plus récent énoncé du ministre des Finances sur les taux de cotisation date du 18 octobre 2000 (dans l'Énoncé économique et mise à jour budgétaire), comme suit :
« ... le profil supposé aux fins de planification dans le budget de 2000 est maintenu (taux des cotisations salariales de 2,20 \$ pour 2002, amputé de 10 cents par année jusqu'au niveau où les cotisations ne couvriront que les frais du programme) ... jusqu'à ce que les cotisations tombent à 2 \$.» (pages 82 et 87)

État du Compte d'assurance-emploi

- On s'attend à ce que le Compte d'assurance-emploi affiche un excédent d'environ 6,2 milliards de dollars au cours de 2001, ce qui portera l'excédent cumulé à 40,1 milliards de dollars au 31 décembre 2001.

ÉTAT DU COMPTE D'ASSURANCE-EMPLOI DE 1993 À 2001

	<u>1993</u>	<u>1994</u>	<u>1995</u>	<u>1996</u>	<u>1997</u>	<u>1998</u>	<u>1999</u>	<u>2000</u>	Préliminaire <u>2001</u>
Taux de chômage (%)	11,4	10,4	9,4	9,6	9,1	8,3	7,6	6,8	7,0*1
Taux de cotisation ouvrière (%)	3,00	3,07	3,00	2,95	2,90	2,70	2,55	2,40	2,25
Taux de cotisation couvrant les coûts (%)	3,23	2,71	2,30	2,23	1,98	1,78	1,69	1,43	1,51
(en millions de dollars)									
<u>COÛTS</u>									
Prestations	17 972	15 463	13 505	12 806	12 014	11 696	11 815	11 203	12 144
Administration, etc.	1 300	1 271	1 326	1 364	1 349	1 315	1 198	1 329	1 386
Frais d'intérêt	<u>405</u>	<u>310</u>	<u>82</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Coûts totaux	19 677	17 044	14 913	14 170	13 363	13 011	13 013	12 532	13 530
<u>RECETTES</u>									
Cotisations	18 469	19 327	19 180	19 091	19 379	19 623	18 880	18 885	18 194
Intérêts	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>78</u>	<u>278</u>	<u>680</u>	<u>976</u>	<u>1 483</u>	<u>1 506</u>
Recettes totales	18 469	19 327	19 180	19 169	19 657	20 303	19 856	20 368	19 700
<u>Excédent (déficit):</u>									
- annuel	(1 208)	2 283	4 267	4 999	6 294	7 291	6 844	7 836	6 170
- cumulé	(5 884)	(3 601)	666	5 665	11 960	19 251	26 095	33 931	40 101

*1 Selon la moyenne à ce jour.

Perspectives générales du taux de cotisation ¹

- Il aurait fallu un taux de cotisation d'environ 1,51 dollars par 100 dollars de rémunération assurable pour couvrir les coûts du régime en 2001 (13,5 milliards) - en supposant un taux de chômage de 7,0 % (selon la moyenne à ce jour) et en tenant compte des recettes d'intérêt de 1,5 milliard.
- Sensibilité des résultats aux hypothèses :
 - un changement de 10 cents du taux de cotisation (par exemple, de 2,20 \$ à 2,10 \$) affecterait les recettes de cotisation d'environ 840 millions de dollars en 2002 ;
 - un écart d'un point de pourcentage du taux de chômage pourrait à court terme affecter le solde annuel des opérations d'environ 1,2 milliard de dollars. Sur une plus longue durée, cet impact pourrait augmenter jusqu'à 2 milliards par année vu les intérêts moindres sur l'excédent cumulé ;
 - les taux de cotisation requis pour que le régime fasse ses frais sont moindres lorsque l'excédent cumulé est plus élevé, par l'effet des intérêts crédités. Ainsi, les intérêts pour l'année en cours sont l'équivalent de presque 20 cents sur le taux de cotisation.
- Lorsque les modifications récentes au régime seront à maturité et en omettant l'impact des intérêts, les taux de cotisation pour couvrir les frais du régime seraient les suivants :
 - environ 1,70 \$ à un taux de chômage de 6 % ;
 - environ 2,00 \$ à un taux de chômage de 8 % ;
 - environ 2,30 \$ à un taux de chômage de 10 % ; ou
 - environ 2,60 \$ à un taux de chômage de 12 %.

Depuis 1976, le taux de chômage moyen a été de 9 %, avec un plafond de près de 12 % et un seuil d'environ 7 %. La moyenne depuis 1946 est de 6,6 %, et de 7,6 % depuis 1960.

- Ces prévisions tiennent compte des prestations parentales étendues depuis le 1er janvier 2001, avec un coût annuel d'environ 1 milliard à partir de 2002, ainsi que des coûts consécutifs au projet de Loi C-2, s'établissant à environ 500 millions de dollars par année à partir de 2003.
- Le tableau ci-joint fournit une prévision de l'état du Compte d'assurance-emploi en 2002 en se basant sur le taux de chômage moyen (6,9 %) prévu par les prévisionnistes du secteur privé en mai 2001, tel qu'indiqué dans la Mise à jour économique du ministre des Finances. Il faut être prudent à cet égard, entre autres parce que les demandes de prestation d'assurance-emploi ont augmenté de 13 % dans la première moitié de l'an 2001, tel que rapporté par Statistique Canada.

¹ S'agissant toujours du taux de la cotisation ouvrière, avec les employeurs qui versent 1,4 fois cette cotisation.

PRÉVISIONS DU COMPTE D'ASSURANCE-EMPLOI

	<u>2001</u>	<u>2002</u>
Taux de chômage	7.0%	6.9% ¹
Taux de cotisation pour couvrir les coûts	1.51%	1.57%
Taux de cotisation	2.25%	2.20% ²
 <u>ESTIMÉS (en millions)</u>		
PRESTATIONS ORDINAIRES	\$7,581	\$7,805
PRESTATIONS DE MALADIE	\$627	\$640
PRESTATIONS DE GROSSESSE	\$791	\$808
PRESTATIONS D'ADOPTION	\$7	\$7
PRESTATIONS PARENTALES	<u>\$804</u>	<u>\$1,385</u>
<i>TOTAL - PRESTATIONS SPÉCIALES</i>	<i>\$2,229</i>	<i>\$2,841</i>
PRESTATIONS DE PÊCHE	\$264	\$271
TRAVAIL PARTAGÉ	\$30	\$30
PARTIE II - CRÉATION D'EMPLOIS	\$70	\$71
FORMATION	\$420	\$427
MESURES CIBLÉES	\$45	\$46
MESURES DE SOUTIEN	\$580	\$589
TRANSFERTS AUX PROVINCES	\$890	\$904
TRAVAIL AUTONOME	\$90	\$91
<i>TOTAL - PARTIE II</i>	<i><u>\$2,095</u></i>	<i><u>\$2,129</u></i>
PRESTATIONS BRUTES	\$12,200	\$13,076
REMBOURSEMENTS DE PRESTATIONS	<u>(\$55)</u>	<u>(\$60)</u>
PRESTATIONS NETTES	<u>\$12,144</u>	<u>\$13,016</u>
ADMINISTRATION	\$1,397	\$1,367
MAUVAISES CRÉANCES	\$58	\$62
PÉNALITÉS	(\$69)	(\$77)
COÛTS TOTAUX	<u>\$13,530</u>	<u>\$14,368</u>
RECETTES DE COTISATIONS	\$18,194	\$18,038
INTÉRÊTS CRÉDITÉS	<u>\$1,506</u>	<u>\$1,670</u>
RECETTES TOTALES	<u>\$19,700</u>	<u>\$19,708</u>
EXCÉDENT ANNUEL	\$6,170	\$5,339
EXCÉDENT CUMULÉ	\$40,101	\$45,440

¹ 2001 selon la moyenne à ce jour ; 2002 selon le consensus rapporté dans la Mise à jour économique de mai 2001 : un écart d'un point de pourcentage affecterait les coûts de prestation d'environ 1,2 milliard de dollars en 2002.

² Selon l'hypothèse de planification indiquée dans l'Énoncé économique et mise à jour du 18 octobre 2000): chaque changement de 10 cents du taux de cotisation vaudrait environ 840 millions de dollars en 2002.